

compensatoires du GATT et, en particulier, de l'interprétation à donner au Code des subventions et droits compensateurs.

Contrôles à l'exportation

L'exportation de certains biens et de certaines technologies est contrôlée par les autorités gouvernementales pour s'assurer qu'elle est conforme aux lois et politiques du Canada. Au cours de l'année écoulée, le Ministère s'est appliqué à raffiner et à mettre à jour les instruments de contrôle à cet égard.

Comme la Liste de marchandises d'exportation contrôlée (LMEC), qui énumère tous les produits dont l'exportation est soumise à un contrôle, n'avait pas été révisée en profondeur depuis 1973, elle ne tenait donc pas dûment compte de l'évolution de la technologie. Une liste révisée a été approuvée, laquelle contient une mise à jour des contrôles exercés sur les biens d'importance stratégique, permettant ainsi au Canada d'aligner ses pratiques en ce domaine avec celles de ses principaux partenaires commerciaux et des autres membres du Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques (COCOM).

Comme suite aux modifications apportées à la LMEC, des changements ont pu également être apportés à un instrument de contrôle parallèle, la Liste de pays visés par contrôle. Les modifications déjà apportées à cette liste ont permis d'en retirer des pays tels que l'Albanie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, la Hongrie, la Mongolie, la République démocratique populaire de Corée, la République socialiste du Vietnam, la Roumanie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le seul pays demeurant sur la Liste, dans l'attente des changements additionnels décrits ci-après, est la Libye. Ces modifications ont pour effet de libéraliser le commerce des biens non stratégiques avec ces pays en éliminant la nécessité d'obtenir une licence au préalable. Les contrôles sur les échanges avec ces pays porteront dorénavant sur les biens qui figurent sur la LMEC. La nouvelle version de la Liste de pays visés par contrôle a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette du Canada*, le 17 février.

En septembre, M. Clark a annoncé un resserrement des sanctions prises à l'endroit de l'Afrique du Sud sous la forme d'une extension des contrôles exercés sur les exportations de biens de haute technologie à destination de ce pays.

À titre de membre du COCOM, le Canada continue de participer aux efforts multilatéraux visant à exercer des contrôles sur les exportations de biens stratégiques et de technologie. Au sein du Comité, on a fait des efforts pour uniformiser l'application des mesures de contrôle et d'observation, et raffiner et réviser les listes de contrôle afin de s'assurer qu'elles mettent l'accent sur les biens qui suscitent les plus grandes préoccupations.

Le commerce mondial des armes chimiques et des substances permettant leur fabrication demeure une question préoccupante au niveau international. Bien que le Canada ne soit pas un producteur de la plupart de ces produits, il a participé au Groupe australien sur le contrôle des armes chimiques et, en plus de maintenir une liste des produits chimiques dont l'exportation est rigoureusement réglementée, il élabore actuellement une liste d'alerte concer-

nant le matériel, qui fera l'objet de discussions avec l'industrie canadienne.

Contrôles à l'importation

Afrique du Sud

Les produits agricoles, le charbon, l'uranium, le fer et l'acier d'origine sud-africaine ont été placés sur la Liste de marchandises d'importation contrôlée à compter du 1^{er} octobre 1986. En 1988, des directives plus précises ont été communiquées à Douanes Canada au sujet des produits dont l'importation est interdite, la surveillance s'est poursuivie et les enquêtes sur les cas de contournement possible des sanctions en vigueur se sont faites plus nombreuses.

Produits agricoles

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a eu pour effet de relever sensiblement les contingents d'importation de volailles en intégrant les niveaux antérieurs d'importation supplémentaire au système de contingentement. Le contingent applicable au poulet est passé de 6,3 à 7,5 % de la production intérieure et celui applicable aux oeufs et aux produits à base d'oeufs, de 1,7 à 3 %. Cette mesure donnera aux producteurs étrangers, principalement à ceux des États-Unis, un plus grand accès au marché canadien.

Des comités composés notamment de représentants de l'industrie ont été établis afin de conseiller le ministre du Commerce extérieur au sujet de la répartition des contingents de volailles et de fromage entre les différents importateurs.

Les contrôles applicables à l'importation de la crème glacée et du yaourt sont entrés en vigueur le 28 janvier 1988. Après avoir consulté ses principaux partenaires commerciaux, le Canada a établi les contingents pour 1989 à 345 000 kg pour la crème glacée et à 330 000 kg pour le yaourt.

Chaussure

À compter du 1^{er} décembre 1988, les contingents à l'importation de robes de femmes et de fillettes et de chaussures de détente ont été éliminés. Avec la disparition en 1985 des contrôles à l'importation des autres types de chaussures, il n'y a plus aucune restriction quantitative sur les importations de chaussures au Canada.

Acier

La surveillance des importations d'acier à base de carbone et d'aciers spéciaux s'est poursuivie en 1988. Également, les exportations d'acier à base de carbone à destination des États-Unis ont continué à faire l'objet d'un programme de surveillance afin de prévenir les transbordements frauduleux. Les exportations de produits d'aciers spéciaux vers les États-Unis ont continué à être régies par un accord de commercialisation ordonnée et ont été, par conséquent, assujetties à des restrictions quantitatives.

Textiles et vêtements

Le 30 juillet 1986, le gouvernement rendait publique la nouvelle politique canadienne en matière d'importation de textiles et de vêtements au moyen de laquelle il entendait négocier un nouveau cadre de gestion des importations de vêtements et de textiles pour la période postérieure à 1986. En application de cette politique, le Canada a poursuivi ses pourparlers au niveau international en vue du renouvellement de l'Arrangement multi-fibres (AMF), lequel a été